Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Monsieur le Commissaire enquêteur

Riom le 28 février 2022

Objet : Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Nohanent

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Lors de sa réunion du 24 février 2022, le conseil d'administration du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a été amené à débattre du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Nohanent.

Le CA a examiné ce projet en tant que Conservatoire d'espaces naturels agréé au titre de l'article L414-11 du Code de l'environnement et association agréée au titre de la protection de l'environnement (article L141-1 du Code de l'environnement), mais également en tant que gestionnaire pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand de l'espace naturel sensible des Côtes de Clermont.

Considérant que :

- L'ensemble naturel que forment les Côtes de Clermont s'étend au-delà du site labellisé espace naturel sensible (limité au territoire de Clermont-Ferrand) en intégrant des secteurs présents sur les communes riveraines, dont le secteur de l'ancienne carrière de Nohanent ;
- Que cet ensemble constitue un site naturel majeur du territoire nord du Grand Clermont, tant au titre de la biodiversité et des habitats naturels présents que pour l'ensemble des services écosystémiques qu'il procure (espace de nature de proximité, activités de plein air, qualité de l'air, rôle sur le climat local…) ;
- Que ces services écosystémiques déjà importants vont être un atout encore plus fort à l'avenir pour la qualité de vie des habitants du territoire compte tenu du changement climatique en cours ;
- Qu'au-delà des enjeux environnementaux, cet ensemble intégrant l'ancienne carrière présente une qualité paysagère tant à l'échelle des communes que des territoires qui le dominent et notamment la Chaîne des Puys et la faille de Limagne, classés au Patrimoine mondial de l'Humanité ;
- Que le massif des Côtes comprenant l'ancienne carrière constitue un élément fort de la trame verte et bleue en permettant une circulation Est-Ouest des espèces et une continuité écologique mise en évidence dans diverses études (ScOT du Grand Clermont par exemple) ;
- Que cette continuité écologique localisée entre au sud la ville de Clermont-Ferrand et au nord la vallée du Bedat et les zones urbanisées des communes de Blanzat et Cébazat est fondamentale ;

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE
Siège : Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy - 63200 Riom
Tél. 04 73 63 18 27 | Courriel : contact@cen-auvergne.fr
Antenne Cantal : 8, rue de Rachaldrat - Chalinargues - 15170 Neussargues-en-Pinatelle
Antenne Haute-Loire : Le Bourg - 43230 Chavaniac-Lafayette

Le CEN Auvergne est membre du réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

www.cen-auvergne.fr @CENAuvergne

- Que cette partie du territoire a déjà été fortement artificialisée par divers projets de développement urbains et qu'il convient donc de préserver les espaces naturels relictuels et restaurer les espaces dégradés ;
- Que l'ancienne carrière, bien que très fortement artificialisée par l'exploitation passée et malgré des usages inadaptés (pratiques « sauvages » de sports motorisés…), est sur une trajectoire naturelle de renaturation écologique et possède de fait un grand potentiel d'avenir au plan de la biodiversité en cas de restauration active ;
- Que la présence de zones humides abritant des espèces rares au sein de l'ancienne carrière lui confère une forte sensibilité ;
- Que la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur une partie de l'ancienne carrière serait de nature à pénaliser voire à compromettre une démarche ambitieuse et cohérente de protection du Massif des Côtes de Clermont ;
- Que la métropole clermontoise dispose de surfaces importantes de toitures ou de parking (via des ombrières) pour l'installation de panneaux photovoltaïques partie prenante d'une nécessaire transition énergétique ;

Le conseil d'administration du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne se déclare défavorable au projet de construction de cette centrale photovoltaïque et préconise un renforcement des démarches de préservation des Côtes de Clermont via un ambitieux plan de restauration écologique de la carrière.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Commissaire enquêteur**, l'expression de mes sincères salutations.

La Présidente
Eliane AUBERGER